



l'Hers-Mort et le Girou, deux rivières de mauvaise qualité écologique

L'Hers-Mort prend sa source aux confins de l'Aude et de la Haute-Garonne. Il se jette, 90 km en aval dans la Garonne au nord de Saint-Jory, au niveau de la commune d'Ondes (31) après avoir longé Toulouse du sud au nord. Ses affluents principaux sont la Saune, la Marcaissone et la Sausse. Ce cours d'eau est réputé pour ces caprices et ses crues dévastatrices. Les villages qui la bordent sont, pour la plupart, situés sur les hauteurs pour s'abriter de ses inondations. Le Girou prend sa source dans le Tarn, sur la commune de Puy-laurens et se jette dans l'Hers-Mort, 62 km en aval.

Les cours d'eau du bassin versant de l'« Hers-Mort/Girou » présentent une qualité écologique et physico-chimique moyenne à mauvaise. Cela explique pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), ces cours d'eau ont été classés en Risque de Non Atteinte du Bon Etat (RNABE) à l'échéance 2015.

Les résultats de la campagne 2006 montrent une contamination des eaux de surfaces par les produits phytosanitaires :

- 3% des analyses font apparaître la présence d'une molécule avec une concentration supérieure à 0,1 µg/l.
- 27% des prélèvements avec un cumul de concentrations supérieur à 0,5 µg/l.

Ils montrent également une progression amont/aval. Les teneurs et le nombre de molécules retrouvées sont plus élevés à l'aval qu'à l'amont. Cela peut traduire une certaine concentration mais surtout une diversité accrue des origines : agricole à l'amont, agricole et urbaine à l'aval. Ce territoire présente une forte sensibilité à l'érosion des sols ce qui engendre des dégâts importants lors d'épisodes pluvieux intenses d'autant que les cours d'eau ont été fortement transformés.

Des actions et des moyens doivent être mis en œuvre dans ces secteurs pour reconquérir la qualité de l'eau, c'est tout l'objet du **Plan d'Action Territorial Hers-Mort /Girou**.



CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE

Tél. : 05.61.10.42.50
accueil@agriculture31.com
www.agriculture31.com



AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Tél. : 05.61.43.26.80
deleg-toulouse@eau-adour-garonne.fr
www.eau-adour-garonne.fr



SICOVAL

Tél. : 05.62.24.02.02
info@sicoval.fr
www.sicoval.fr



FREDEC MIDI-PYRENEES

Tél. : 05.62.19.22.30
zna@fredec-mp.com
www.fredec-mp.com



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HERS

Tél. : 05.34.30.16.74
smbv.hers@wanadoo.fr
http://smbvh.fr

Plan d'Action Territorial Hers-Mort / Girou 2008-2012

Vers une
reconquête
du bon état écologique
de nos cours d'eau

Le territoire Hers-Mort / Girou



carte d'identité

1.555 km²
250.000 habitants
2 régions
3 départements
208 communes
2 cours d'eau principaux :
l'Hers-Mort et le Girou
130.000 ha de SAU
2.752 exploitations agricoles
dont 1.300 « professionnelles »



L'Hers-Mort et le Girou entaillent par de larges vallées les collines du Lauragais. Le paysage est formé d'une succession de collines et de vallons. Le Lauragais est fortement marqué par l'empreinte de l'agriculture. Les cultures céréalières en sec (blé dur, tournesol, colza, soja, sorgho) y prédominent et elles constituent le grenier à céréales de la Haute Garonne. Mais on remarque également la présence d'ateliers d'élevage spécialisés (volailles, bovins, etc.). Ces activités permettent le développement d'un tissu d'entreprises agro-alimentaires qui contribue localement à la création de valeur ajoutée.



Les sols présentent une texture à dominante argileuse, ce qui leur confère une très bonne stabilité structurale et une faible perméabilité. Ces collines sont marquées par de très fortes pentes, pouvant dépasser localement 30 %. De plus, l'agriculture céréalière a conduit à la mise en place d'un parcellaire vaste et ouvert. Les champs s'étendent fréquemment sur la longueur des coteaux. Ces deux facteurs contribuent fortement à favoriser les risques érosifs.

La zone d'étude est marquée à l'ouest par la présence de l'agglomération de Toulouse. Son aire urbaine connaît une croissance exceptionnellement rapide. La concurrence entre les différents usages des sols se fait de plus en plus sentir. L'agriculture doit composer avec de nouvelles stratégies foncières.

UN PROGRAMME POUR PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU

La Chambre d'Agriculture Haute-Garonne a construit un projet de Plan d'Action Territorial (PAT) visant la reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants de l'Hers-Mort et du Girou pour une durée de cinq ans (2008-2012). Ce Plan comprend trois grands objectifs :



OBJECTIF 1 :
Réduire la contamination des eaux par les produits phytosanitaires.

OBJECTIF 2 :
Limiter l'érosion des sols et ses conséquences.

OBJECTIFS 3 :
Préserver et restaurer les milieux naturels et la biodiversité.

Le programme de travail se compose d'actions de protection de la qualité de l'eau en zone agricole comme en zone non agricole. Afin d'évaluer leur efficacité, un suivi de la qualité de l'eau de l'Hers-Mort et du Girou sera effectué pendant 5 ans sur la zone d'action.

Pour élaborer ce projet et lui apporter tous les gages de réussite, la Chambre d'Agriculture s'est entourée de partenaires tels que le Sicoval, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers, la Fredec Midi-Pyrénées et la coopérative Arterris. Cette opération est conduite avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau.

RÉDUIRE LA CONTAMINATION DES EAUX PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Public agricole

- **Engagement contractuel** des agriculteurs à modifier leurs pratiques.
- **Aide aux investissements** permettant l'acquisition d'équipements pour les exploitations.
- **Amélioration des pratiques** sur les parcelles (bandes enherbées, etc.)



Promouvoir les points de collecte de déchets phytosanitaires sur les déchetteries pour les particuliers

L'objectif de cette action est double :

- **Réaliser** un état des lieux des déchetteries offrant un service de récupération des emballages vides de produits phytosanitaires pour les particuliers.
- **Assurer** une communication auprès des particuliers sur ce service et limiter ainsi les risques de pollutions ponctuelles.



PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

Mise en place d'une charte des milieux naturels

Une charte adressée principalement aux partenaires intervenant directement ou non sur les cours d'eau, aux usagers/citoyens et aux riverains présentera un état des lieux et un plan d'interventions au travers de fiches actions :

- **Stabilisation** des berges.
- **Traitement** de la végétation.
- **Pérennisation** des aménagements.
- **Lutte** contre les espèces envahissantes.
- **Lutte** contre les inondations.
- **Formation** des riverains.
- **Mise en place** d'outils de communication.



Public collectivités et particuliers

- Engager les collectivités vers la réduction de l'utilisation des **pesticides** : diagnostic des pratiques et réalisation de plans de désherbage.
- **Sensibiliser les particuliers** à la gestion des jardins.
- Promouvoir les opérations **zéro phytos**.

LIMITER L'ÉROSION DES SOLS ET SES CONSÉQUENCES



- Aménager des **parcelles** : plantation de haies, bandes enherbées, etc.
- Promouvoir les techniques de **conservation des sols**.
- Former et **sensibiliser** tous les acteurs.

la Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a pour objectif d'établir un cadre communautaire pour la protection des eaux de surface, souterraines et côtières, en vue de prévenir et de réduire leur pollution. Elle correspond à la directive 2000/60/CE adoptée par le Parlement européen le 23 octobre 2000.

Elle a pour objectifs de :

Prévenir la détérioration de l'état des eaux
Atteindre le bon état des eaux d'ici 2015 : bon état chimique et écologique pour les eaux de surface, bon état chimique et quantitatif pour les eaux souterraines
Réduire les rejets de substances prioritaires (toxiques)
Respecter les objectifs spécifiques dans les zones protégées

Les états membres doivent avoir atteint ces objectifs d'ici 2015.